

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 février 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 26 janvier 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 11 janvier 2005 (S/2005/96) annonçant votre décision de créer une commission indépendante de trois experts (la Commission d'experts) chargée d'évaluer les progrès réalisés quant aux poursuites engagées pour les crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 et de formuler des recommandations à cet égard, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ils ont pris note de cette décision et des éléments d'information figurant dans votre lettre, notamment de votre intention de modifier la date de l'annonce de la composition de la Commission d'experts, s'il y a lieu, en fonction de celle du départ des experts pour la région, étant donné la récente catastrophe causée par le tsunami et la situation d'urgence qui règne en Indonésie.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) César **Mayoral**

05-24354 (F) 180205 180205